

« Véhicule autonome et gestion des risques »

L'automatisation des fonctions des automobiles
est en marche de façon irréversible.

Dans les 10 ans qui viennent, les conducteurs perdront peu à peu le contrôle effectif de leur véhicule : pilotage automatique dans les bouchons et sur autoroute, voiturier automatique sans personne à bord, et finalement conduite autonome intégrale. 90% des accidents sont dus à une erreur humaine, cette évolution est donc un progrès utile...

Mais la conduite autonome des véhicules pose beaucoup de questions :

- Les robots seront-ils plus efficaces que les humains ?
- Quelles nouvelles situations accidentogènes apparaîtront ?
- Comment gérer l'interaction entre véhicules autonomes et véhicules traditionnels ?
- Quelle influence sur les contrats d'assurance et les compagnies ?
- Quel sera l'impact sur la responsabilité, les délits, la dangerosité ?
- Quel sera l'impact sur la notion de possession d'un véhicule/autopartage ?
- Quel sera l'impact sur l'urbanisation des villes/parking/déplacements multimodaux ?
- Quel est le risque de piratage informatique ?
- Quid du permis de conduire, du code de la route ?

Vous êtes invité(e) à débattre de ces sujets avec des spécialistes

Mercredi 24 juin 2015 • de 10h00 à 12h00

Au Club de la Presse • 10 Place Kléber
Strasbourg - [Plan d'accès](#)

RFI • ESCA



INTERVENANTS

Mot d'accueil : Geoffroy Roederer, Président
du Pôle Aléarisque

Bruno Grandjean, Directeur de programmes
Pôle Véhicule du Futur

Un représentant de l'industrie automobile
(sous réserve)

Un représentant d'une société d'assurance

Marie-France Steintlé-Feuerbach, spécialiste
du droit de la responsabilité, Professeur des
Universités, UHA - Dr honoraire du CERDACC

Eric Desfougères, spécialiste du droit des
transports, Docteur en droit, UHA

Je m'inscris en ligne

Inscription avant le 22 juin - Gratuit